

COTTENS

Feu vert pour le phragmicompostage

Par
Arnold Grandjean

Convoqué pour sa première séance de l'année sous la présidence d'Edith Barbay, le lundi 4 juin, le Conseil général de Cottens avait à se prononcer sur un crédit concernant la STEP et les comptes 2006.

Il a tout d'abord accepté à l'unanimité un crédit de Fr. 175'000.- pour la réalisation d'une aire de déshydratation et de minéralisation des boues d'épuration par lit de

séchage sur lit de roseaux. Rappelons que Cottens est partenaire de la commune de Colombier pour l'exploitation de la STEP intercommunale implantée sous le village, en bordure de la Senoge. Le montant accepté par le Conseil représente les 49% de la somme à financer par les communes. L'obtention d'une subvention cantonale de Fr.23'000.- est subordonnée à une présentation des factures finales avant le 31 décembre 2007. Trois bassins de 102/m2 seront réalisés pour recevoir les boues liqui-

des. Après 10 à 12 ans, le liquide boueux, devenu terreau, sera valorisé ou incinéré, selon les résultats de l'analyse finale.

Approuvé à l'unanimité, les comptes 2006 ont dégagé un résultat positif de Fr. 245'727.72. Après des amortissements supplémentaires et des mises en réserve, un bénéfice net de Fr. 3'912.72 a été viré à capital.

L'amélioration de l'éclairage du quartier «Sous le Mont» est à l'ordre

du jour. La municipalité va procéder à l'essai de nouvelles lampes plus performantes et plus économiques. D'autre part, une étude va être entreprise pour améliorer la sécurité des piétons sur divers secteurs du village, en particulier le long de la RC à la sortie direction Grancy. Un cheminement piétonnier à aménager sur la gauche de celle-ci devra permettre aux piétons de rejoindre le chemin AF en toute sécurité ■

"Journal de Cottens"
du 15-6-07